

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE  
DU COMITÉ EXÉCUTIF DE  
LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL

Séance ordinaire tenue le mardi 8 mai 2018 à 9 h 00 par  
conférence téléphonique.

**Sont présents**

Mme Valérie Plante, présidente, mairesse de la Ville de Montréal ;  
M. Martin Damphousse, maire de la Ville de Varennes ;  
M. Marc Demers, maire de la Ville de Laval ;  
Mme Chantal Deschamps, mairesse de la Ville de Repentigny ;  
M. Benoit Dorais, président du comité exécutif de la Ville de  
Montréal ;  
M. Sylvain Ouellet, vice-président du comité exécutif de la Ville de  
Montréal ;  
Mme Maja Vodanovic, membre du conseil de la Ville de Montréal.

**N'a pu assister**

Mme Sylvie Parent\*, vice-présidente, mairesse de la Ville de  
Longueuil.

---

Le directeur général, M. Massimo Iezzoni, et le secrétaire de la  
Communauté, Me Tim Seah, assistent à la séance.

---

CE18-093

MODIFICATION DU RÈGLEMENT DU PMAD À L'ÉGARD DU REM À LA  
DEMANDE DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ  
DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS

Il est résolu

Qu'à la demande du sous-ministre du ministère des Transports, de la  
Mobilité durable et de l'Électrification des transports, le Conseil adopte le  
règlement numéro 2018-73 modifiant le règlement numéro 2011-51 sur  
le Plan métropolitain d'aménagement et de développement, joint à la  
présente résolution pour en faire partie intégrante, afin d'inclure le tracé  
et les points d'accès du Réseau express métropolitain au réseau de  
transport en commun métropolitain structurant ainsi qu'ajuster en  
conséquence les critères d'aménagement ;

Que le Conseil demande, en cohérence avec la Politique de mobilité  
durable 2030 du Québec et le Règlement concernant la redevance de  
transport à l'égard du Réseau express métropolitain, au ministre des  
Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports,  
une contribution financière de 2,7 millions de dollars au programme  
d'aide financière à la conception de l'aménagement des aires TOD afin  
d'appuyer la planification des aires TOD liées au Réseau express  
métropolitain ;

Que la Communauté se dote d'un cadre de référence pour assurer la  
cohabitation harmonieuse des usages aux abords du Réseau express  
métropolitain.

---



CE18-094 MISSION CONCERNANT LA GESTION DES RISQUES D'INONDATIONS ET L'AMÉNAGEMENT EN ZONE INONDABLE

Il est résolu

D'autoriser un élu de chacun des cinq secteurs de la Communauté ainsi que le président ou un membre de la Commission de l'aménagement à représenter la Communauté lors d'une mission dans la région de Paris du 3 au 6 juin 2018 portant sur la gestion des risques d'inondations et l'aménagement en zone inondable ;

D'autoriser le remboursement des dépenses de transport, de séjour et de représentation des membres de cette délégation pour un montant maximal de 23 000 \$ toutes taxes comprises.

---

CE18-095 RÈGLEMENT 418-2017 MRC DE MONTCALM

Il est résolu d'informer le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire que la Communauté n'est pas favorable au règlement 478-2017 de la MRC de Montcalm visant notamment la gestion de l'urbanisation dans un contexte de complémentarité des planifications régionales et suprarégionales (orientation 10) puisque le schéma ne contribue pas à la consolidation des périmètres d'urbanisation dont celui de son pôle principal urbain comme l'exige le Plan métropolitain d'aménagement et de développement pour les MRC sur le territoire de la Communauté, et ce, dans une perspective de complémentarité quant aux exercices de planification métropolitaine et péri-métropolitaine.

---

CE18-096 RÈGLEMENT S-2219 DE LA VILLE DE MIRABEL

Il est résolu d'informer la Ville de Mirabel que la Communauté ne peut approuver ou désapprouver le règlement S-2219 modifiant le schéma d'aménagement révisé de façon à revoir la délimitation des zones inondables 0-20 ans et 20-100 ans de la rivière du Nord entre la rue Lahaie et la route Sir-Wilfrid-Laurier, dans le secteur de Saint-Antoine, puisque cette rivière ne fait pas partie des cours d'eau visés au critère 3.2.1 du Plan métropolitain d'aménagement et de développement et qu'il appartient donc uniquement au gouvernement du Québec de permettre ou non l'entrée en vigueur d'un éventuel règlement en fonction des orientations gouvernementales.

---

CE18-097 DEMANDES DE LA CPTAQ, DOSSIERS 416182 ET 419064

Il est résolu d'informer la Commission de protection du territoire agricole du Québec que les dossiers 416182 et 419064, relatif à une demande d'utilisation à des fins autres que l'agriculture par la Ville de Boucherville, visant la création d'aménagements fauniques pour la rainette faux-grillon de l'Ouest ainsi que l'utilisation de chemins d'accès représentant une superficie approximative de 2,24 ha correspondant à une partie des lots 2 510 145, 2 510 147 et 5 496 280 sur le territoire des Villes de Boucherville et Longueuil, ne va pas à l'encontre des orientations, des objectifs et des critères du Plan métropolitain d'aménagement et de développement en vigueur puisque les activités projetées sont compatibles avec la protection et la mise en valeur des bois et corridors forestiers métropolitains ainsi que la création de milieux humides contribuant à l'atteinte de l'objectif 3.1 visant à protéger 17 % du territoire du Grand Montréal.

---



CE18-098                   AUTORISATION D'EMBAUCHE D'UN COORDONNATEUR DU  
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE MÉTROPOLITAIN

Il est résolu d'autoriser le directeur général à embaucher un coordonnateur, pour pourvoir à un poste vacant, pour une durée de cinq ans, aux conditions et traitement annuel en conformité à la politique salariale de la Communauté, et d'autoriser la signature de ce contrat par le directeur général.

---

CE18-099                   AUTORISATION D'EMBAUCHE D'UN COORDONNATEUR DE  
L'AMÉNAGEMENT ET DU TRANSPORT MÉTROPOLITAIN

Il est résolu d'autoriser le directeur général à embaucher un coordonnateur, pour pourvoir à un poste vacant, pour une durée de cinq ans, aux conditions et traitement annuel en conformité à la politique salariale de la Communauté, et d'autoriser la signature de ce contrat par le directeur général.

---

CE18-100                   AUTORISATION D'EMBAUCHE D'UN CONSEILLER EN RECHERCHE AU  
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE MÉTROPOLITAIN

Il est résolu d'autoriser le directeur général à embaucher un conseiller en recherche, pour pourvoir à un poste vacant, pour une durée de cinq ans, aux conditions et traitement annuel en conformité à la politique salariale de la Communauté, et d'autoriser la signature de ce contrat par le directeur général.

---

CE18-101                   AUTORISATION D'EMBAUCHE D'UN CONSEILLER EN RECHERCHE EN  
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE MÉTROPOLITAIN

Il est résolu d'autoriser le directeur général à embaucher un conseiller en recherche, pour pourvoir à un poste vacant, pour une durée de cinq ans, aux conditions et traitement annuel en conformité à la politique salariale de la Communauté, et d'autoriser la signature de ce contrat par le directeur général.

---

CE18-102                   AUTORISATION D'EMBAUCHE D'UN CONSEILLER EN RECHERCHE EN  
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE MÉTROPOLITAIN

Il est résolu d'autoriser le directeur général à embaucher un conseiller en recherche, pour pourvoir à un poste vacant, pour une durée de cinq ans, aux conditions et traitement annuel en conformité à la politique salariale de la Communauté, et d'autoriser la signature de ce contrat par le directeur général.

---

CE18-103                   AUTORISATION D'EMBAUCHE D'UN WEBMESTRE

Il est résolu d'autoriser le directeur général à embaucher un webmestre pour pourvoir à un poste vacant, pour une durée de cinq ans, aux conditions et traitement annuel en conformité à la politique salariale de la Communauté, et d'autoriser la signature de ce contrat par le directeur général.

---



CE18-104

CRÉATION D'UN POSTE DE CONSEILLER EN COMMUNICATION

Il est résolu de recommander au Conseil d'approuver la création d'un poste de conseiller en communication pour le Bureau de projet de gestion du risque d'inondation et d'autoriser le directeur général à embaucher un conseiller, pour une durée de cinq ans, aux conditions et traitement annuel en conformité à la politique salariale de la Communauté, et d'autoriser la signature de ce contrat par le directeur général.

---

CE18-105

RAPPORT CONCERNANT LES ORIENTATIONS ET LES ATTENTES DE LA COMMUNAUTÉ ENVERS L'AUTORITÉ RÉGIONALE DE TRANSPORT MÉTROPOLITAIN

Il est résolu de reporter ce dossier à une prochaine séance pour discussion avec le président de la commission du transport.

---

Documents déposés

Notes d'information

- Note d'information du directeur général concernant le suivi de l'assemblée du conseil du 26 avril 2018.
- Note d'information du secrétaire concernant l'assemblée extraordinaire du Conseil le 16 mai 2018.

Correspondance

- Lettre du 4 avril 2018 de M. Jean-Marc Arbaud, directeur général adjoint, CDPQ Infra transmettant une mise à jour de l'avis d'intervention du projet de Réseau express métropolitain.
- Résolution numéro 18-03-050 de la MRC de L'Assomption concernant une demande de modification à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.
- Résolution numéro 2018-04-R087 de la Municipalité du canton de Harrington concernant la protection des sources d'eau potable.

---

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 9 h 50.

Les résolutions numéros CE18-093 à CE18-105 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

---

Valérie Plante  
Présidente

---

Tim Seah  
Secrétaire

\* Note du secrétaire de la Communauté :

Mme Sylvie Parent a motivé son absence au sens du règlement sur le traitement des membres du conseil de la Communauté.